

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havaar, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

La réception du 1er numéro qui suit un abonnement fait est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Horaires de trains pour le service d'hiver de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. Columns include destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, etc.), departure/arrival times, and train types (Omnibus mixte, Poste mixte, etc.).

Cahors, le 18 Juin 1874

La séance de lundi dernier, à Versailles, est l'une des plus graves. Elle comptera comme le 24 mai 1873, mais dans un sens bien différent.

Le 24 mai avait été le triomphe de tous les partis conservateurs réunis, écartant M. Thiers pour élever au premier rang M. le maréchal Mac-Mahon. La séance de lundi, au contraire, a été la conséquence de la division des partis conservateurs, division fatale que nous avons prévue et combattue dans le Journal du Lot.

Les choses se sont passées comme le bon sens l'indiquait. Une partie du centre droit s'est entendue avec le centre gauche, et la proposition de ce dernier groupe, pour arriver promptement à la proclamation et à l'organisation de la République, a obtenu une majorité de quatre voix.

A première vue, quatre voix, c'est bien peu; mais il faut se souvenir qu'au lendemain du 24 mai, les ministres du maréchal Mac-Mahon arrivaient promptement à une majorité de plus de cent voix. Le courant a changé, et il a changé pour deux motifs, d'abord parce que la Monarchie s'est détournée de l'Assemblée et que l'Assemblée à son tour s'est détournée de la Monarchie, ensuite parce que l'impérialisme a affecté soudainement un exclusivisme et une intolérance inouïs.

La monarchie constitutionnelle est moins atteinte, moins vaincue que l'empire par cette séance de lundi. Elle n'avait point de prétentions immédiates, et ses vrais amis, ajournant leurs espérances, voulaient simplement la trêve des partis, c'est-à-dire l'organisation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon pour sept ans. L'empire, au contraire, se posait en maître parce qu'il avait obtenu quelques succès électoraux. C'est lui qui a été frappé. Les députés qui ont passé du centre droit au centre gauche n'ont agi que dans le seul but de lui fermer la porte, et déjà l'on entend parler de mesures et de lois rigoureuses.

L'Empire avait sa place dans la fusion conservatrice. Il n'a rien à attendre, en revanche, des adhérents de la République, surtout de ceux qui vont vers la République en haine du césarisme, et qui trouveront dans la République un nombre considérable d'hommes très-disposés en faveur de la monarchie constitutionnelle, dès le jour où le radicalisme qui fait aujourd'hui le mort deviendrait de nouveau menaçant.

On peut dire également que le radicalisme n'a rien gagné. Si la République est proclamée définitivement, comme cela paraît probable, les radicaux, qui ne reconnaissent pas le pouvoir constituant de l'Assemblée, ne voudront pas constituer. Mais il arrivera infailliblement qu'un grand nombre de membres de la droite modérée et du centre droit, préoccupés avant tout du Pays, quelle que soit la forme gouvernementale, et tout en gardant leurs convictions intimes et leurs regrets, apporteront un concours impartial, désintéressé et éclairé au vote des lois organiques dans le sens conservateur. Nous approuverions, quant à nous, cette ligne de conduite, qui ne s'inspirerait que du patriotisme le plus pur.

La proposition de M. de Larocheffoucauld en faveur de la monarchie, ne méritait pas l'accueil offensant qu'elle a reçu.

M. de Larocheffoucauld respectait, dans cette proposition, les droits légaux du maréchal Mac-Mahon, en lui conférant le titre de lieutenant-général du royaume. Notre ambassadeur à Londres avait trouvé une sorte de terme-moyen qui était acceptable au moins pour une discussion approfondie au sein de la commission des lois constitutionnelles.

Il avait compris que la lettre de M. le comte de Chambord, du 27 octobre dernier, élevait aujourd'hui un obstacle entre ce prince et le pays; et il cherchait à tourner les difficultés présentes, en laissant la porte ouverte à la bonne volonté et aux saines résolutions de tous. C'est une triste chose et une dure leçon que le refus de l'Assemblée de faire à cette proposition les honneurs d'un examen immédiat.

Puisqu'on avait renvoyé d'urgence la proposition du centre-gauche à la commission des lois constitutionnelles, il fallait adopter la même conduite pour la Monarchie que pour la République. Cela n'engageait à rien, quant au fond des choses. La commission des lois constitutionnelles restait libre de ses décisions; mais au moins on n'aurait pas pu dire que, dans ce grand débat du gouvernement de l'avenir, l'Assemblée s'était montrée passionnée et partielle. Est-ce que la monarchie, qui a fait la France, ne méritait pas l'honneur d'un parallèle avec la République qui n'a fait que des césars et des invasions?

On évalue à 300 députés environ, contre 380 le nombre des membres de l'Assemblée qui ont réclamé une équitable égalité en faveur de la proposition de M. de Larocheffoucauld. Ces 300 députés ne voulaient préjuger aucune solution;

mais ils ne pouvaient pas admettre que l'on traitât légèrement les plus glorieux souvenirs de notre histoire.

Comme on doit le penser, tous les journaux républicains chantent victoire, et la radicale semble croire qu'elle va pouvoir se ruier sur l'autorité. Nous ne citerons que l'opinion du Journal des Débats parmi les feuilles républicaines, le Journal des Débats étant un organe qui peut se tromper et qui se trompe assurément, mais qui a l'habitude de respecter ses lecteurs :

L'Assemblée nationale a tenu le 15 juin, une séance plus importante peut-être que celles du 24 mai et du 19 novembre. En renvoyant à la commission des lois constitutionnelles la proposition de M. Casimir Périer et en prononçant l'urgence de cette proposition, elle a déclaré qu'elle voulait constituer, et constituer quoi? la république qui pourra être soumise plus tard, nous nous empressons de le dire, à l'épreuve de la révision. N'importe! La commission des Trente sait maintenant ce que l'Assemblée lui demande, ce qu'elle attend de son intelligence et de son patriotisme.

Nous regrettons vivement que M. Lambert de Sainte-Croix ait fait une contre-proposition au projet de M. Casimir Périer. Il y a bien des points communs entre les deux projets; il n'y en a aucun qui présente une contradiction absolue: seulement la proposition de M. Casimir Périer, quoique plus brève, est de beaucoup plus complète et plus large. n'est-ce pas une raison pour faire entrer la proposition de M. Lambert de Sainte-Croix dans celle du centre gauche? N'est-ce pas un motif pour espérer que le centre droit se décidera à aller un peu plus loin que d'abord quelques-uns de ses membres ne l'auraient voulu peut-être?

Le centre gauche a remporté un incontestable succès; il se gardera bien d'en triompher. Après la bataille encore plus qu'avant, une bonne et sage politique lui commande de tendre au centre droit une main largement ouverte. Aurions-nous vaincu sans l'adhésion de quelques membres du centre droit, sans l'abstention bienveillante de quelques autres? Nous serait-il possible de profiter de la victoire sans le concours de tous? Nous souhaitons de tout notre cœur que le vote soit le signal de l'apaisement et de la conciliation. Laissons derrière nous les regrets inutiles d'une monarchie devenue et reconnue impossible; n'oublions pas les craintes que doit nous inspirer l'empire plus que jamais menaçant. Qu'avons-nous, au contraire, à redouter de la république si les vrais conservateurs se décident enfin à en prendre avec loyauté le gouvernement, et puisque, pendant près de sept ans encore, le maréchal de Mac-Mahon la présidera?

Le Journal des Débats s'avance beaucoup, en disant que M. le maréchal Mac-Mahon gouvernera la République pendant sept ans. Les correspondances de Paris ne sont pas très claires à ce sujet. Il s'agit de savoir d'abord ce que sera la République. On aurait donc le plus grand tort de compter à l'avance sur le Maréchal, qui ne se séparera pas (on peut en être certain) du vrai parti conservateur.

Le Journal de Paris, qui représente la famille d'Orléans, s'exprime ainsi :

Le vote ne termine rien. Il montre seulement une fois de plus le désarroi dans lequel se trouve l'Assemblée depuis qu'on a commis la faute impardonnable de briser la majorité conservatrice formée le 24 Mai 1873 et maintenue pendant près d'un an au prix de tant d'efforts.

Nous ne voyons aucun avantage, nous ne trouvons que des inconvénients, pour notre part, à la rupture de la trêve des partis et à la reconnaissance de la République comme régime définitif. En 1848, la République avait été proclamée et organisée; cependant la lutte des partis ne cessa pas pour cela; bien au contraire, elle se poursuivit avec plus de violence que jamais, et M. de Falloux, s'appuyant sur le droit de révision garanti par la constitution républicaine et que le centre gauche entend également sauvegarder aujourd'hui dans son intégrité, proposait, en 1851, de revenir à la monarchie. Les hommes n'ont pas la puissance créatrice; il ne leur suffit pas de décréter une forme de gouvernement, pour que cette forme existe réellement et prenne vie. Pour qu'un régime politique soit durable, il faut qu'il s'harmonise avec les besoins, les intérêts, les aspirations d'un pays; en dehors de ces conditions, toutes les lois et tous les décrets du monde n'y font rien.

Mais tout ce que nous pourrions dire à cet égard, ne sera pas écouté; nous sommes en présence d'une sorte d'affolement; l'évocation du spectre impérial trouble les meilleures têtes.

Cette élection de la Nièvre, que nous persistons à croire bien plus conservatrice que bonapartiste, et les derniers incidents parlementaires, ont imprimé aux idées politiques une direction inattendue. C'est contre les revendications du parti impérialiste qu'on veut faire la République. Ce parti a bien des torts à se reprocher, au moins par ces journaux, qui ne gardent plus aucune mesure. Le centre gauche s'est persuadé que le moyen le plus efficace d'enrayer sa propagande était de placer en dehors de toute contestation la forme actuelle du pouvoir.

Le Gaulois fait contre fortune bon cœur :

Le bonapartisme a le don d'affoler certains de nos honorables. Cet affolement a produit une coalition entre des groupes sans affinité; il y a eu un vote, qu'on pourrait appeler de terreur, sur une question d'urgence, non sur une question de fond ou même de forme, sur une simple question de procédure parlementaire.

Véritablement, pour tout homme de sang-froid, il n'y a pas à prendre souci de cette décision, qui n'implique rien et qui n'engage pas l'avenir.

Il faut attendre le moment où la commission des lois constitutionnelles apportera son rapport, si jamais elle mène à terme cette laborieuse besogne; il faut attendre le jour où cet autre travail de Pénélope sera discuté dans l'Assemblée.

Alors on verra clairement ce que représente le vote de lundi.

On lit dans le Français :

Nous aurions beau jeu, vraiment, si nous voulions profiter des événements qui se sont succédé depuis un mois, et, après avoir montré où est la responsabilité, insister sur la gravité de la faute: il y a mieux à faire. Sans nous laisser ni décourager, ni nous livrer à de stériles récriminations, nous adjurons, après le 15 juin comme après le 16 mai, les esprits libres et modérés de s'entendre pour réformer au plus vite leur union rompue. L'Assemblée actuelle n'est pas capable de fournir

une majorité pour la constitution d'un gouvernement dont l'existence résolve d'une façon définitive la question entre la Monarchie et la République. L'état de l'Assemblée est en cela l'image du pays. Les divisions qui séparent à Versailles les groupes parlementaires séparent dans le pays les partis politiques. Essayer dans de pareilles conditions d'organiser définitivement un gouvernement, c'est tenter l'impossible. On peut, avec de pareilles tentatives, tromper l'impatience du pays; on ne satisfait pas son attente.

Aujourd'hui comme il y a un mois, il n'y a qu'une chose à faire, à consolider les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, à reprendre la politique qui a succombé le 16 mai. Hors de là, il n'y a rien que la dissolution, les chimères et les aventures. Nous attendons pour notre part du ministère un acte de décision.

On lit dans la Presse :

Faire quelque chose, mais ne point faire une revanche du 24 mai, telles sont les deux nécessités qui, selon nous, s'imposent à la majorité conservatrice de l'Assemblée.

On lit dans la Gazette de France :

Il ne faut jamais craindre d'abord le débat sur le principe monarchique. La France est monarchique, l'Assemblée est monarchique. La France n'est plus elle-même sans la monarchie, il faut le démontrer sans cesse.

Ceux qui ont déposé la proposition du rétablissement de la monarchie, ont eu le tort de ne pas faire précéder cette proposition d'un exposé fortement motivé, et de ne pas appeler la discussion sur le fond même de cette proposition.

Informations

L'Agence Havas a reçu la note officielle qui suit :

« Dans la discussion de lundi, le Gouvernement a tenu à laisser l'Assemblée seule maîtresse de sa procédure et à ne pas faire d'une question d'urgence l'occasion d'une crise ministérielle. Il s'est donc abstenu de prendre part à la discussion, chacun des membres du cabinet conservant, d'ailleurs, la liberté de son vote. »

On voté l'urgence de la proposition Casimir Périer, tendant à l'organisation de la République définitive, après avoir, le 24 mai 1873, contribué par leur vote au renversement de M. Thiers :

MM. Paul Cottin, Delacour, Dufournel, de Goulard, Martel (Charente), Mathieu-Bodet, Passy, de Ségur, Target.

Se sont abstenus de prendre part au vote sur l'urgence de la proposition Casimir Périer tendant à l'organisation de la République définitive, après avoir, le 24 mai 1873, voté le renversement de M. Thiers :

MM. Adrien Léon, d'Audiffret-Pasquier, Balsan, Deseilligny, Doré-Graslin, d'Haussonville, Jocteur-Montrozier, Lambert de Ste-Croix, de Rainneville, Hervé de Saisy, Savary, Vitalis.

Ont voté l'urgence de la proposition Casimir Périer les députés dont les noms suivent, qui avaient le 19 novembre dernier, voté pour la loi de prorogation des pouvoirs du maréchal :

MM. Aclocque, Babin-Chevaye, Bompard, Paul Cottin, Delacour, Denormandie, Duchaffaut, Dufournel, Gallicher, de Goulard, Houssard, De Les-tapis, Martel (Charente), Mathieu-Bodet, Max-Richard Passy, de Pourtalès, Seberty, de Ségur, Target Voisin.

Se sont abstenus de prendre part au vote sur l'urgence de la proposition Casimir Périer les députés dont les noms suivent, qui avaient, le 19 novembre dernier, voté pour la loi de prorogation des pouvoirs du maréchal :

MM. Adrien Léon, d'Audiffret-Pasquier, Balsan, Broët, de Cisse, Deseilligny, Doré-Graslin, d'Haussonville, Jocteur-Montrozier, Lambert de Ste-Croix, Lebourgeois, de Rainneville, Ricot, Hervé de Saisy, Savary, Vitalis.

Le café du Nouvel-Opéra, situé boulevard Haussmann, n° 31 à Paris, et lieu de réunion habituel des partisans de l'empire, a été fermé par ordre de l'autorité.

(France).

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et on évite toute irrégularité de service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,
A. LAYTOU.

Chronique locale

et méridionale.

Le Journal officiel que nous venons de recevoir confirme ce que nous avons dit avant-hier, au sujet des votes de la députation du Lot. Tous nos députés ont repoussé l'urgence de la proposition du centre-gauche.

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 8 juin, le stationnement sur la voie publique ou sur les terrains communaux des voitures servant au logement des bohémiens et autres individus nomades, sans profession avouée, est interdite dans l'étendue du département du Lot.

La commission chargée de juger l'aptitude des aspirantes et aspirants au brevet de capacité pour l'instruction primaire, établie à Cahors, ouvrira la deuxième session de 1874, pour les aspirantes, le lundi 20 juillet prochain, à huit heures précises du matin, et pour les aspirants, le 27 du même mois, à la même heure, dans une des salles de la Mairie de Cahors.

CONCOURS POUR L'ADMISSION A L'ÉCOLE NAVALE, EN 1874.

Les compositions se feront dans les centres d'examen les 1^{er} et 2 juillet.

Les examens oraux auront lieu aux époques suivantes, dans les villes ci-après :

Paris, 3 juillet; Dieppe, 11 juillet; Cherbourg, 14 juillet; Brest, 21 juillet; Lorient, 3 août; Rochefort, 11 août; Toulouse, 17 août; Montpellier, 20 août; Toulon, 22 août; Dijon, 30 août.

Nota. — Les candidats ne seront admis à subir les épreuves orales du concours qu'après avoir été soumis à la visite d'un médecin principal de la marine qui devancera les examinateurs.

D'après les bruits qui courent, la session d'août des conseils généraux pourrait bien être renvoyée en octobre, afin que les conseillers dont les pouvoirs expirent, et qu'il faudra réélire en vertu de la loi nouvelle, et par conséquent d'après de nouvelles listes à dresser, puissent assister à cette session.

Voici l'état indiquant les corps de troupes sur lesquels pourront être dirigés les jeunes soldats de la classe de 1873, devant l'appel à l'activité, et qui appartiennent au département du Lot :

Le 50^e de ligne, le 9^e chasseurs à pied, le 15^e dragons, le 17^e chasseurs, le 21^e d'artillerie, les pontonniers, le 3^e régiment de génie, le 2^e escadron du 1^{er} régiment des équipages.

Le ministre de la guerre vient, par une circulaire adressée aux généraux commandant les divisions territoriales, de donner des ordres pour faire poursuivre les journaux qui, en publiant des récits inexacts sur les rixes auxquelles les soldats sont en butte dans certaines localités, déversent le blâme sur l'armée et commettent ainsi le délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Nous lisons dans la Patrie :

« Nous avons signalé dernièrement un ordre

de la place de Paris défendant la distribution dans les casernes de tous les imprimés envoyés gratuitement.

« Aujourd'hui, nous apprenons que les chefs de corps ont reçu pour instruction d'éloigner des casernes tout individu suspect de propagande. En cas de besoin, les sentinelles devront même inviter les individus signalés à passer au large.

« Ces ordres, auxquels nous ne pouvons qu'applaudir, indiquent la ferme intention du gouvernement de mettre l'armée à l'abri de toutes les manœuvres et tentatives radicales. »

Nous lisons dans le Journal du Tarn :

Le projet élaboré par M. le Maire, de concert avec la commission municipale et l'autorité militaire, relativement au casernement provisoire, est enfin accepté.

Nous félicitons sincèrement le conseil municipal de ce vote. Il n'y a que le premier pas qui coûte, dit-on; aussi sommes-nous certain que nos édiles, laissant de côté toute idée politique dans une question qui n'en comporte aucune, aideront par leurs votes de bons citoyens algéens la municipalité dans les efforts qu'elle fait pour assurer la prospérité de notre ville.

Le casernement provisoire est chose conclue; au tour maintenant du casernement définitif. Que tous, administrateurs, conseillers, propriétaires de terrains, y mettent de la bonne volonté, et bientôt la nouvelle caserne s'élèvera majestueusement sur un point quelconque de la cité.

Voici comment seront réparties les troupes dans le casernement provisoire : Casernes de la Visitation et Villeneuve, 766 hommes, Maison Bernard, 420. Maison Blanc, 180. Maison Boyer, 130. Maison Larroque, 130. Total : 1,626 hommes.

Nous lisons dans l'Electeur, feuille légitimiste de Bordeaux, la note suivante :

Deux hommes qui se disent de Toulouse, et qui prétendent avoir été guéris miraculeusement par Notre-Dame de Lourdes, parcourent nos campagnes en affirmant qu'ils sont envoyés par le gouvernement et par les prêtres de Lourdes, à raison de 6 fr. par jour, pour distribuer des médailles, chapelets, images, livres et statuette de Notre-Dame de Lourdes, avec l'autorisation de recevoir des honoraires de messes qui seront dites à Lourdes.

Pour mieux tromper, ils recommandent, si on n'a pas la foi, de ne rien donner. Ils étaient le 29 mai dans le canton de Grandvillers (Oise), et le 30 dans le canton de Conty (Somme).

Il importe de signaler cette spéculation de deux livres penseurs et livres faiseurs.

Nous lisons dans le Journal de Bordeaux du 17 :

Un sinistre financier vient de frapper notre ville. M. Curcier, agent de change à Bordeaux, est en fuite, laissant un découvert énorme. On cite quelques personnes que le départ de M. Curcier réduit à la mendicité.

A l'ouverture de la Bourse, du 17, Curcier a été déclaré en faillite.

Une exposition de roses aura lieu à Lyon, dans le premier jour de juillet, par les soins du Congrès international de roséristes.

Les journaux de Pau signalent un tremblement de terre qui se serait fait sentir aux Eaux-Chaudes, dans la nuit de mercredi à jeudi.

On lit dans l'Union de La Réole :

Il circule en ce moment des billets de banque faux de 5 fr. C'est surtout sur la ligne du Midi que l'émission semble avoir été plus particulièrement faite. On en a retiré de la circulation, aux gares de La Réole, de Langon, etc. Ces billets offrent à l'œil peu exercé une ressemblance frappante avec les vrais. Ce n'est qu'en les étudiant avec beaucoup de soin qu'on rencontre quelques légères imperfections. Une des plus saillantes se trouve au recto : le pied gauche de la figurine de droite n'est pas suffisamment apparent, le dessin est confus. En outre, la nuance générale des vignettes semble d'un bleu plus clair. La lettre Q, dans le mot cinq, est aussi défectueuse; la barre est portée un peu trop en avant. Tout le reste du billet est si bien imité que l'on peut s'y méprendre.

En présence de la baisse du bétail sur pied, l'administration municipale de Castelsarrasin vient de décider les bouchers à baisser sensiblement les prix de la viande. Il est à souhaiter que cet exemple soit suivi.

Le prix de la viande a baissé depuis quelques jours à Villeneuve, dit le Progrès, mais ce qui y a de surprenant, c'est l'écart de 20, de 30 et de 40 centimes par kilo, entre les diverses boucheries.

Les prix élevés de la viande de boucherie, en énorme disproportion avec l'abaissement toujours croissant constaté sur les marchés de bestiaux, a éveillé dans plusieurs villes l'attention de l'autorité.

Nous trouvons dans le Journal de Montluçon l'avertissement suivant, donné individuellement aux bouchers par M. le maire de cette ville :

Montluçon, le 2 juin 1874.

Monsieur,

Les consommateurs se plaignent avec raison du prix élevé auquel vous maintenez la viande de boucherie, malgré la baisse sensible signalée sur tous les marchés. Déjà il y a une dizaine de jours, que je vous ai fait prévenir que, si vous ne donniez pas satisfaction à l'opinion publique, je me verrais à regret dans l'obligation de prendre d'office les mesures que comporte la situation.

Vous n'avez pas tenu compte de cette démarche officielle. C'est pourquoi je tiens à vous avertir, pour la dernière fois, que si samedi prochain vous n'avez pas réduit vos prix j'aviserais au moyen de vous y contraindre. J'espère que vous m'éviterez l'emploi de cette mesure coercitive et que vous comprendrez qu'il est de votre devoir de conformer vos exigences vis-à-vis du consommateur à celles des propriétaires vis-à-vis de vous.

Recevez, monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le maire de la ville de Montluçon,
MONANGES.

Un arrêté de M. le maire de Tulle, fixe les prix de vente de la viande de boucherie.

Pour le bœuf, les prix sont, le kilog. : 1 fr. 20, 1 fr. 40 et 1 fr. 50; — pour la vache : 90 c., 1 fr. 10 et 1 fr. 20; — pour le veau : 1 fr. 10 et 1 fr. 20; — pour le mouton : 1 fr. 60 et 1 fr. 70.

Depuis trois jours la température s'est abaissée d'une façon sensible. Ce refroidissement qui répond exactement aux prévisions météorologiques exposées dès le mois de mars par M. Sainte-Claire Deville, peut être évalué à 10 degrés environ, pour notre région au moins; car où le thermomètre marquait vendredi 32 degrés centigrades, il n'en marque aujourd'hui plus que 22.

On écrit du Lot-et-Garonne. — Les blés, par suite du manque d'eau, sont un peu compromis dans les plaines, et surtout dans les terrains où ont été faits des défrichements tardifs. Sur les coteaux, dans les sols argilo-calcaires, les froments sont pleins de bonnes promesses. Les seigles seront bons. Les avoines de printemps dans les coteaux, sont magnifiques. Les prairies naturelles ont donné une récolte presque insignifiante. La luzerne est médiocre, le trèfle à peu près nul, l'esparcette assez bonne; en général, peu de ressources en fourrages.

Les fèves fourniront peu, sauf quelques exceptions. Le maïs et les haricots auraient besoin d'humidité. La vigne est fort belle et donne de belles espérances. Elle est aujourd'hui en pleine floraison, et les travaux s'exécutent parfaitement. Les pruniers donneront une bonne demi-récolte. Les pêches et les abricots abondent.

On écrit du Tarn. — Dans le Tarn, les travaux de la moisson sont commencés depuis quelques jours déjà. Les épis tombent sous la faucille; le grain est lourd et promet un bon rendement; dans certains lieux, on aura peu de paille, mais beaucoup de grain.

La bonne apparence des vignes se maintient et détermine chez les détenteurs de vins une baisse considérable qui s'accroîtra, espérons-le tous les jours davantage, les prix obtenus jusqu'ici étaient trop élevés pour se maintenir, et la baisse qui se produit était désirable à tous égards.

On lit dans l'Union nationale de Montpellier :

« Nous recevons de divers côtés des nouvelles sur les ravages occasionnés par les orages des 11, 12 et 13 courant.

« On nous signale principalement Aniane, Saint-Jean de Fos, Montarnaud, Puéchabon, et Prades. Dans cette dernière commune, la grêle a emporté ce que le phylloxera avait épargné. A Puéchabon, les grêlons étaient si gros, que non-seulement les vignes ont beaucoup souffert, mais la récolte des amandes a été presque entièrement détruite.

« A Montpellier et dans les environs, la grêle est tombée mêlée avec la pluie. Nous ne pensons pas qu'elle ait occasionné de dommage sérieux. Si nous avons été épargnés jusqu'à présent par ce fléau, il n'en est pas de même du phylloxera qui continue ses ravages dans des proportions alarmantes. La sécheresse exceptionnelle qui règne depuis longtemps dans nos contrées ne contribue pas peu à la propagation de ce terrible insecte qui menace de ruiner tous nos vignobles, si on ne trouve bientôt un remède plus pratique que ceux qui ont été employés jusqu'à ce jour. »

Nous lisons dans l'Echo de Marmande :

Nous avons depuis le commencement du mois de très fortes chaleurs qui ont provoqué des orages, qui fort heureusement n'ont occasionné dans notre arrondissement aucun dommage aux récoltes. Les pluies survenues à la suite de ces orages ont, au contraire, facilité la plantation des tabacs qui est à peu près terminée partout, et fait le plus grand bien aux chanvres, qui sont déjà fort beaux.

Samedi, notre marché au blé n'a pas présenté plus d'activité que la semaine précédente. Les rares détenteurs qui ont fait des offres avaient des prétentions exagérées que le commerce et la meunerie n'ont pas pu accepter. Aussi il ne s'est rien fait. Il peut s'être traité quelques affaires pour la boulangerie à prix débattus, suivant les besoins des acquéreurs.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 15 juin.

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	3.383	2.644	1.24 à 1.70
Vaches.	1.245	825	0.94 à 1.48
Taureaux.	107	67	1.05 à 1.50
Veaux.	1.063	864	1.30 à 2.00
Moutons.	22.478	18.814	1.40 à 1.96
Porcs gras.	863	837	1.30 à 1.50

21,149 animaux figuraient à la vente; 34,048 ont été vendus, dont 16,718 pour Paris et 7,330 pour l'extérieur. Vente lente sur le gros bétail; assez active sur les porcs; calme sur les moutons. Le plus grand nombre de bœufs provenaient des départements de la Charente (330), de la Dordogne (236), de Maine-et-Loire (760), de Saône-et-Loire (365) et de la Vendée (253). — Le plus grand nombre de moutons provenaient des départements de l'Indre (2323), de Maine-et-Loire (1937), de la Nièvre (1461), de l'Allemagne (2115) et de la Prusse (3350). — Le plus grand nombre de porcs provenaient des départements de l'Allier (115), du Calvados (84), de la Haute-Vienne (77) et des Vosges (101).

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 1^{er} au 6 juin 1874.

Mathématiques préparatoires.

Version latine. — 1 Amadiou; 2 Relhié.

Philosophie.

id. — 1 Imberty; 2 Rives.

Troisième.

Géographie. — 1 Labro; 2 Lascroux.

Quatrième.

Arithmétique. — 1 Nouvelles; 2 Castagné.

Cinquième.

Calcul. — 1 Valat; 2 Lagaspie.

Sixième.

Version latine. — 1 Barbier; 2 Verdy.

Septième.

Français. — 1 Gayet; 2 Sentenac.

Huitième.

Orthographe. — 1 Tinel; 2 Couret.

Enseignement spécial. — Deuxième année.

Géographie. — 1 Bonnet; 2 Vieussens.

Histoire. — 1 Vieussens; 2 Bonnet.

Première année.

Physique. — 1 Pélissier; 2 Lherm.

Version anglaise. — 1 Lherm; 2 Desbans.

Année préparatoire.

Thème anglais. — 1 Soulié; 2 Labie.

Classe primaire. — Première division.

Lecture. — 1 Mogniat; 2 Labro.

Deuxième division.

id. — 1 Caviolle; 2 Maury.

Troisième division.

id. — 1 Lamouroux; 2 Soulié.

id. — 1 Verdy; 2 Bachellez, J.

Pour le proviseur,

Le censeur des Etudes,

T. DURAND.

Conseil général.

Séance du 16 avril. (suite.)

Au nom de la même commission, le même rapporteur expose que plusieurs demandes se sont produites depuis le mois d'août où avaient été produites avant, dans le but d'obtenir des bourses à l'école de maternité de Toulouse, et comme la décision prise par le Conseil général laisse libre une bourse entière, la commission a dû s'occuper des titres produits par chacune des postulantes.

En conséquence elle propose au Conseil général de diviser en deux la bourse entière disponible et si cette décision est prise, elle proposera ensuite au Conseil général les postulantes de son choix.

Le Conseil décide que la bourse sera divisée.

A la suite de ce vote et au nom de la commission M. Talou propose d'accorder les deux demi-bourses, à Mlle Dulac, Catherine, de Puy-l'Evêque et Laville, Catherine, de St-Michel-de-Bagnères.

M. Cambres exprime le vif regret de ce que la demande de Mlle Coudere, Zoé-Rose-Pauline, bien qu'ayant été déposée à la préfecture depuis le 7 avril, n'ait point été soumise à la commission du Conseil général.

M. le baron Dufour se demande s'il est en effet bien utile que la bourse à l'école de maternité soit subdivisée entre deux postulantes et si cette division n'a pas eu pour but de donner satisfaction à la demande formée par quelqu'un de nos collègues, car il croit savoir que la commission des objets divers était unanime à proposer d'allouer cette bourse à Mlle Catherine Dulac et que ce n'est que sur les instances d'un membre du Conseil général, M. de Verninac, que la commission aurait ensuite décidé de proposer la division de la bourse. M. le baron Dufour dit qu'il a reçu ce matin même d'un habitant du canton de Vayrac une lettre dans laquelle on lui dit que M. de Verninac a promis de faire allouer une bourse entière ou partie de bourse à une demoiselle de son canton; qu'il ne croit pas qu'un collègue puisse engager ainsi une assemblée et disposer à son gré des votes à intervenir.

M. de Verninac demande la parole pour un fait personnel. Il met au défi la personne qui a écrit à M. le baron Dufour d'établir qu'il ait fait la moindre promesse au nom du Conseil général dont il est le premier à proclamer l'indépendance et la liberté. Il faudrait le croire bien peu au courant des usages des assemblées pour croire qu'il est capable d'un acte pareil. Une chose l'étonne profondément, c'est de voir introduire dans des discussions des personnalités et des noms propres mis en avant. Il s'abstiendra toujours en ce qui la concerne d'user de pareil procédé vis-à-vis de ses collègues.

M. le président, déclare l'incident clos.

Le rapporteur au nom de la commission dit au Conseil général qu'après avoir examiné les dossiers de chacune des postulantes, il croit devoir proposer au Conseil général d'allouer une demi-bourse à chacune des demoiselles Dulac, Catherine, de Puy-l'Evêque et Laville, Catherine, de St-Michel-de-Bagnères.

En conséquence le scrutin est ouvert pour la nomination de deux élèves à l'école de maternité de Toulouse. Le dépouillement donne le résultat suivant: votants 20; bulletins blancs 1. — Mlle Laville 17. — Mlle Dulac 14.

En conséquence les demoiselles Laville et Dulac sont proclamées boursières à l'école de maternité de Toulouse, chacune pour une demi-bourse.

Edifices du culte. — Demande de secours.

Au nom de la même commission M. de Marquessac propose au Conseil général de classer dans l'ordre suivant les communes auxquelles il y a lieu d'allouer des secours pour réparations à leurs édifices du culte: 1^o Calamane, réparation de l'église; — 2^o Esclauzels et Vers, réparation des presbytères; — 3^o Vindailac, reconstruction de l'église; — 4^o Grégols; — 5^o Flaunac, réparations urgentes à l'église; — 6^o Padirac, réparations au presbytère; — 7^o Miers, agrandissement de l'église; — 8^o Tour-de-Faure, commune de St-Cirq, réparations de l'église; — 9^o Cazillac, réparations au presbytère de Pannac; 10^o les Junies, reconstruction du clocher.

M. le baron Dufour se demande pourquoi on a classé en 9^{me} ligne le presbytère de Pannac, commune de Cazillac, alors que les presbytères d'Esclauzels et de Vers ont été classés en 2^{me} ligne et celui de Padirac en 6^{me} ligne.

M. Talou, membre de la commission, répond qu'ils ont longuement étudié le mérite de chacune des demandes qui avaient été formulées. Il résulte des dossiers déposés devant les yeux de la commission, que les presbytères de Vers et d'Esclauzels sont depuis longtemps inhabitables, que les curés de ces deux paroisses ont été obligés d'aller habiter des maisons particulières, louées par les communes

tandis que pour les autres presbytères, et spécialement pour celui de Pannac, les réparations à faire sont des réparations d'agrandissement. Messieurs les curés n'ont point été obligés d'abandonner leur demeure qui, quoique peu spacieuse, a jusqu'à ce jour servi à leur logement.

C'est à la suite de cet examen, que la commission vient proposer au Conseil général d'accepter le classement par elle fait.

M. le baron Dufour reconnaît la justesse des observations de M. Talou, mais il pense que le presbytère de Pannac pourrait être placé sur la même ligne que celui de Padirac.

La commission déclare ne pas s'opposer à cette petite modification, sous le bénéfice de laquelle le Conseil général donne son approbation aux conclusions de la commission.

Circonscriptions communales. — Le Roc. — Nadaillac.

Au nom de la commission des vœux et objets divers, M. Talou expose au Conseil général, que, par sa délibération du 24 août dernier, il ajourna pour complément d'instruction jusqu'à sa session d'avril 1874, la demande formée par les habitants de la section de Nadaillac d'être séparés de la commune du Roc, afin d'ériger au chef-lieu de Nadaillac une mairie distincte.

Cette demande revient aujourd'hui devant le Conseil général.

L'enquête ouverte à ce sujet dans la commune du Roc a été contradictoire. Les habitants du Roc ont prétendu que les motifs allégués par ceux de Nadaillac pour être séparés de la métropole n'étaient pas exacts.

Sur le premier point, que les chefs-lieux du Roc et de Nadaillac sont séparés par une distance de 4 kilomètres. Les habitants du Roc répondent que la distance n'est que de 2,800 mètres.

Sur le second point, que les chemins qui séparent le Roc de Nadaillac sont dans un état déplorable, ils répondent qu'à l'exception d'une petite rampe sur une faible partie du parcours le chemin serait presque partout carroyable et que deux charrettes chargées pourraient y passer de front ou s'y croiser facilement.

(La suite au prochain numéro)

Dernières nouvelles

Dans la séance du 16 juin, à Versailles, on a acquis la preuve que la majorité obtenue la veille par la proposition de M. Casimir Périer n'était pas certaine, et que cette proposition aurait dû même se trouver en minorité d'une voix. Cela ne change pas la signification générale du mouvement qui s'opère à l'Assemblée. On ne saurait mettre en doute qu'une partie des anciens opposants entre dans la voie républicaine, mais nous croyons que la commission des lois constitutionnelles modérera ce mouvement et se tiendra autant que possible dans les limites du Septennat.

Voici les rectifications indiquées dans le vote, résultat du scrutin proclamé:

344 pour l'urgence, 341 contre.

Or, MM. Caillaux et d'Harcourt, à l'issue de la séance de lundi; de Cisse, Lebourgeois et Jocteur-Montrozier au commencement de la séance de mardi, ont déclaré que, portés parmi ceux qui se sont abstenus, ils ont voté contre.

Si nous ajoutons aux 341 voix qui se sont prononcées contre l'urgence, les voix de MM. Caillaux, d'Harcourt, de Cisse, Lebourgeois et Jocteur-Montrozier, nous arrivons au résultat suivant:

345 pour l'urgence, 346 contre.

L'urgence a donc, en réalité, été repoussée à la majorité d'une voix.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire les réclamations de MM. Vitalis et le baron Decazes, qui étaient absents, et qui auraient voté contre l'urgence s'ils avaient été présents; nous ne nous attacherons pas davantage à la rectification de M. Clapier qui déclare que l'on a fait voter sept députés qui étaient absents par suite de congés réguliers.

En somme, le vote est acquis, malgré les rectifications, et réglementairement l'urgence a été prononcée.

Les journaux républicains déclarent unanimement que M. le duc de la Rochefoucauld-

Bisaccia, a manqué à tous ses devoirs en proposant le rétablissement de la Monarchie, lui qui représente à Londres, comme ambassadeur, la République française.

Pour que M. le duc de Bisaccia représente en effet la République, il faut d'abord qu'elle existe. Or les républicains affirment tous les jours que la République n'existe pas. C'est même là, d'après eux, la cause de tous nos embarras.

« Ah! si vous faisiez la République, nous disent-ils, les inquiétudes cesseraient, les affaires reprendraient et la rente monterait à 120 fr. »

Si nous faisons la République! Donc nous ne l'avons pas faite; donc elle n'existe pas; donc M. le duc de Bisaccia a parfaitement le droit de proposer le rétablissement de la Monarchie.

Cependant, M. le duc de Bisaccia, suivant vous, a eu un tort, mais non pas envers la République. M. le duc Bisaccia, qui représente à Londres, non-seulement le gouvernement, mais la personne même de M. le maréchal de Mac-Mahon, aurait dû, avant de déposer sa proposition, s'assurer qu'elle ne serait désagréable ni au Maréchal ni à son Gouvernement. C'est par ce côté seulement que son attitude, d'après nous, n'a pas été complètement correcte.

(Journal de Paris).

Versailles, 17 juin 1874.

La commission des lois constitutionnelles a commencé aujourd'hui l'examen des propositions Casimir Périer, Lambert-Sainte-Croix et Vallon. Elle a reconnu, sur la demande de M. Dufaure, que la proposition Périer devait être discutée la première et faire l'objet d'un rapport spécial, mais il a été convenu que la proposition Lambert-Sainte-Croix devait être discutée simultanément et que la première pouvait être amendée et modifiée. Or, la majorité de la commission inclinant visiblement vers la proposition Lambert-Sainte-Croix, qui ne fait que résumer les projets de Broglie, il est aisé de prévoir que la proposition du centre-gauche sortira de ses mains plus ou moins transformée dans le sens des idées du centre-droit. L'extrême-droite aura ainsi, une occasion de revenir sur son vote du 16 mai, en organisant, à défaut de la monarchie, un septennat qui laisse la porte ouverte à toutes les espérances. Mais il est bien évident que si elle laisse échapper cette occasion, les dissidents du centre-droit qui passeront à la République seront encore plus nombreux que lundi. On peut donc s'attendre, d'ici à quelques jours, à un vote décisif sur cette grave question.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 18 juin, 11 h. du matin.

Avant-hier Henri de Rochefort a débarqué à Queenstown, en Angleterre. Une manifestation très-hostile lui a été faite par la population exaspérée. On criait: A bas Rochefort! à bas le meurtrier de l'archevêque de Paris! La police a dû protéger l'évadé de Noqméa, qui, sans elle, aurait couru des dangers sérieux. Il a été impossible à Rochefort de rester à l'hôtel entouré par la foule; il s'est dirigé vers la gare du chemin de fer, poursuivi et hué. Au moment d'arriver à Yorck, ville importante, il a appris que même manifestation l'attendait, et il continua sa route pour Dublin. N'osant pas s'journer à Dublin, Rochefort s'est rendu à Londres.

Bourse de Paris

Paris, 18 juin 1874

Rente 3 p. %	59,25
— 4 1/2 p. %	85,90
— 5 p. %	94,90

ANNONCES

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvais digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castella, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65,311. Vervant, le 28 mars 1866. Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescieriè m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traité sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescieriè m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE,

Cure n° 78,374.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure n° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; la Revalescieriè l'a rajeuni. « Je prêche, je confesse, je visite les malades je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescieriè, en boîtes de 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescieriè chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c. ; de 576 tassés, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre précédent numéro, Paris-Journal donne une excellente montre à remontoir BRÉGUET, pour Rien.

En effet, tous les journaux de la forme et de l'importance de Paris-Journal coûtent 64 fr. au moins par an. Or, Paris-Journal contre le paiement immédiat d'une somme de 16 francs et l'engagement de payer pareille somme tous les trois mois pendant trois trimestres, sert un abonnement pendant un an, et envoi franco à toute personne qui s'inscrit à dater de ce jour, une montre à remontoir Bréguet garantie pendant deux ans.

Donc cette montre est bien réellement donnée pour

Rien

Ecrire rue d'Aboukir, n° 9, Paris.

Sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine : Salon de 1874 : le Prétendu, tableau de M. E. Berne-Bellecour, la Réprimande, tableau de M. J. Vibert ; la Famine au Bengale : femmes indiennes broyant du blé, transport des grains sur le Gange, pour l'alimentation des indigènes ; ascension du ballon le Guillaume Tell, en présence des ambassadeurs bir-

mans ; fête villageoise de la Société de charité maternelle, dans les jardins du Concert des Champs-Élysées ; la guerre des Hollandais contre les Atchinois (sept gravures) ; Giuseppe Verdi (portrait et autographe) ; les nouveaux magasins de la maison Godchau. — Rébus, problème d'échecs.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 50 (13 JUIN 1874).

La misère et le crime à New-York. — Les parasites, par M. P.-J. Van Beneden. — Revue géographique. — Les explorations dans l'Amérique du Nord. — Bulletin des sociétés savantes. — Académie des sciences de Belgique — Institut géologique d'Autriche. — Société géologique de France. — Société d'encouragement de Paris pour l'industrie nationale. — Société philomatique de Paris. — Société de géographie de Paris. — Société de biologie de Paris. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 50 (13 JUIN 1874).

La semaine politique. — Etudes historiques. — La France au 18 brumaire, d'après les nouveaux documents publiés par M. Félix Roquain. — Université de Marbourg. — Archéologie. — Cours de M. Justi : Une journée chez Darius. — Souvenirs de l'invasion. — Un journal de province sous l'occupation prussienne, par M. Eugène Liébert. — Causerie politique. — Les bonapartistes. — Notes et impressions par X***

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École de Médecine à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois : 42 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

LA NATURE

Revue des Sciences

La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8° richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques qui seront donnés en supplément, en sus de 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Bureaux, 17, Place de l'École de Médecine, Paris.

Sommaire du n° du 13 juin 1874.

Le canal du Gange. — La commission de météorologie de Lyon, par E. Margollé. — Nouvelle pile thermo électrique. — Les logements et les hôpitaux militaires. — Garniture métallique des tiges de piston dans les machines à vapeur. — De l'origine de la prise du Kraton dans le royaume d'Achène. — Rôle géologique des poussières atmosphériques, par S. Meunier. — Les nouveaux systèmes de télégraphie électrique, par Ch. Bontemps. — Chronique. — Bibliographie. — Académie des sciences, par S. Meunier. — L'échasse, par H. de Blanchère.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES.

Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.

4 fr. PAR AN pour Paris et les départements,

En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette. Paris.

ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

A Vendre ou à Louer

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M^{me} veuve LAFON (Hélène). S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement. Toutes facilités pour le paiement.



MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARQUE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brassards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médillons et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine, Vases d'autel et Corbeilles.

Garnitures de fleurs pour modistes.

Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

EAUX MINÉRALES DE MIERS.

Hôtel Carbois, à Alvernac

Par Gramat (Lot).

GARE DE ROCAMADOUR

OMNIBUS A TOUS LES TRAINS

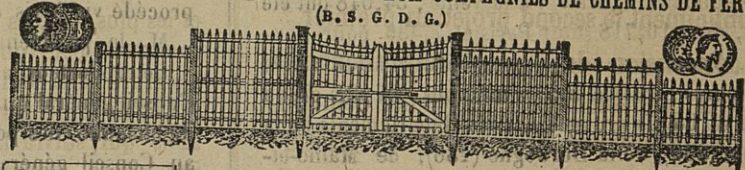
L'efficacité des eaux de Miers, dont la réputation a été longtemps consacrée, aux départements limitrophes, est aujourd'hui parfaitement établie.

L'hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvernac, jouit d'une réputation justement méritée.

Enfin à la modicité des prix se joint un avantage inappréciable qui rend peu dispendieux le séjour à Alvernac. Les voyageurs qui logent à l'hôtel Carbois, ont l'avantage d'avoir le médecin inspecteur des eaux dans l'hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. CARBOIS, à Alvernac, par Gramat (Lot).

AVIS A MM. LES PROPRIETAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. CLOTURES DE LA GIRONDE USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c. suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc.

au prix de fabrique. S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

TUILES PLATES A CROCHETS

Qualité supérieure de la Grande Usine à vapeur de MM. Borte et Chanal, chemin de Périole, TOULOUSE.

(ENVOI DE PROSPECTUS SUR DEMANDE.)

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, forme 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I, & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

A l'établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la Cie concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

A Cahors, chez M. DULAC, pharmacien.

Chez M. VINEL, pharmacien-drogiste.

L'EAU DES FÉES SARAH FÉLIX

est de toutes les spécialités de teintures pour les cheveux et la barbe la seule admise dans les grandes Expositions. L'analyse qui en été faite à l'Exposition de Vienne lui a valu le Diplôme de Mérite. Cette distinction assure le public contre les accidents que l'on a trop souvent à déplorer en se servant des imitations malsaines que l'on voit paraître tous les jours. On trouve à la Parfumerie des Fées Sarah Félix, r. Richer à Paris, la Pommade et l'Eau de toilette des Fées. — Dépôt chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la ville.